

Séance de l'assemblée Délibérante
DU MERCREDI 12 JUIN 2024
Procès-Verbal

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 12 juin deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Amalia QUINTON
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Fanny BLANC
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :

Danielle RANCY
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	8				8

Autre : Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Point de trésorerie :**
 - a. Situation au compte
 - b. Suivi de trésorerie
 - c. Délibération portant sur le recours à une ligne de trésorerie
- 2. Affaires internes :**
 - a. Acquisition de nouvelles parcelles à Pérignat-ès-Allier
 - b. Délibération pour ajustement du budget
- 3. Nouvelles demandes de subvention :**
 - a. Délibération portant sur une demande de subvention auprès du CD63 (ENSIL 2024)
 - b. Délibération portant sur une demande de subvention FEDER Massif central (2025-2027)
 - c. Demande d'une contribution financière aux carriers en 2024
 - d. Dispositif « fabrique des transitions » sur le territoire
- 4. Travaux Champmot 2021-2024**
 - a. Etat d'avancées du projet FAE et structuration de l'entrée du site au lieu-dit Champmot
 - b. Délibération de dépenses relatives aux travaux d'irrigation de l'espace Champmot
- 5. Point d'information sur les projets en cours**
 - a. Animations EVA et Communication SEAT
 - b. Etude des chemins de l'eau
- 6. Divers**

Avant-propos

Le coordinateur de projets du SEAT introduit les sujets prévus à l'ODJ.

Le Président du SEAT, *Jean-Pierre BUCHE*, demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 20 mars 2024. *Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.*

1. Point de trésorerie

MOIS	Situation au 21 mai 2024	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
RECETTES									
Prêt bancaire	---								- €
TVA récupérée	---								- €
Subvention VTA poste Christine jusqu'à mars 2025 (+ prévoir renouvellement)		20 000,00 €							20 000,00 €
Subvention LEADER FAE - 2ème acompte en cours						62 094,75 €			62 094,75 €
Subvention LEADER FAE solde								26 555,23 €	26 555,23 €
Subvention LEADER Aménagement espace test - solde demandé					19 106,25 €				19 106,25 €
Subvention CTVA AELB (acompte perçu en 2023 pour chemin de l'eau, acquisition et sensibilisation 2023 et 2024 + valorisation du poste)						6 198,20 €	14 000,00 €	2 053,40 €	22 251,60 €
Subvention CTVA AELB CD63 (sensibilisation 2023 + étude chemin de l'eau + sensibilisation 2024)				2 349,28 €					2 349,28 €
Subvention LEADER accueil public : structuration Champmot (dossier oct après travaux, paiement>decembre)								32 175,00 €	32 175,00 €
Subvention LEADER PG 2023 - acompte demandé en mai			25 701,83 €						25 701,83 €
Subvention LEADER PG 2024 solde (demande paiement au 1er septembre, paiement decembre au plus tot)								29 061,55 €	29 061,55 €
Subvention CD63 PG 2024								33 213,20 €	33 213,20 €
Contribution testeur outil de production 2024								1 800,00 €	1 800,00 €
Loyer pêche (régulé jusqu'à avril 2025)									- €
Accueil de groupe		280,00 €			500,00 €				780,00 €
Demande CD63 aide exceptionnelle/carrier, ...								1 000,00 €	1 000,00 €
Demande DALD 2024 ("dépendances en face")									- €
TOTAL Entrées		20 280,00 €	25 701,83 €	2 349,28 €	19 606,25 €	68 292,95 €	14 000,00 €	125 858,38 €	276 088,69 €
DEPENSES									
Loyer									- €
Factures téléphone, internet (+ accès serveur)		90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	630,00 €
Factures eau, électricité		50,00 €						50,00 €	150,00 €
Pot réunion			50,00 €						150,00 €
Fournitures diverses (Intermarché, ...)		50,00 €						50,00 €	150,00 €
Entretien, réparations (GEDIMAT, cadenas, divers)		60,00 €			60,00 €			60,00 €	180,00 €
Assurances (cotisation annuelle payé en janvier 2024)									- €
Honoraires									- €
Frais de publicité									- €
Autres : Transporteurs									- €
Frais de ménage						600,00 €			600,00 €
Gratification stagiaire		600,00 €	600,00 €						1 200,00 €
Adhésion cotisation (RENETA, STARTER, ...)								2 200,00 €	2 200,00 €
Aquisitions foncières : annuité emprunt + achat pauly mission					9 387,48 €			7 150,64 €	16 538,12 €
Depenses programme animation estivale					350,00 €	4 106,80 €			4 456,80 €
Salaires chargés (dont prime VTA)		10 406,07 €	5 406,07 €	5 406,07 €	5 406,07 €	5 406,07 €	5 406,07 €	5 406,07 €	42 842,49 €
Frais de déplacements professionnels SEAT			50,00 €			50,00 €			150,00 €
Taxes foncières								3 700,00 €	3 700,00 €
Frais bancaires (interet emprunt)								354,00 €	354,00 €
Plan de gestion ENSIL LPO				26 595,14 €			26 595,14 €		53 190,27 €
Plan de gestion ENSIL Régie de territoire					12 000,00 €		12 000,00 €		24 000,00 €
Frais étude hydrologique						6 690,00 €			6 690,00 €
Frais d'étude chemin de l'eau (valorisée sur poste)		9 150,00 €							9 150,00 €
Travaux Champmot : Rural Combo (nouveau dossier LEADER 2024)		16 000,00 €		16 000,00 €		16 000,00 €			48 000,00 €
Travaux Champmot : SIVOM (lot irrigation)						26 000,00 €			26 000,00 €
Travaux Champmot : Portal (nouveau dossier LEADER 2024 : portique)					3 000,00 €				3 000,00 €
Travaux Champmot : Nutrio irrigation						17 000,00 €			17 000,00 €
Travaux Champmot : Régie de territoire (fin lot construction)					17 750,00 €				17 750,00 €
Reliquat fondation de France/formation animacoop : 3400								3 500,00 €	3 500,00 €
Étude juridique GEVA								10 000,00 €	10 000,00 €
Total sorties		41 406,07 €	6 196,07 €	48 251,21 €	48 183,55 €	75 952,87 €	44 141,21 €	32 550,71 €	296 681,68 €
Différence entrées/sorties		- 21 126,07 €	19 505,76 €	- 45 901,93 €	- 28 577,30 €	7 659,92 €	- 30 141,21 €	93 307,67 €	20 592,99 €
Trésorerie (avec participation EPCI 2024)		102 158,51 €	81 032,44 €	100 538,20 €	54 636,28 €	26 058,98 €	- 11 742,14 €	81 565,52 €	452 646,85 €
						Besoin ligne de trésorerie			

Reste part emprunt à rembourser après 3ème annuité de 2024 = 70000

a. Situation au compte du SEAT et suivi de trésorerie

Le coordinateur de projet établit un état et un suivi de trésorerie de juin à décembre 2024, avec une présentation des entrées prévues sur cette période, principalement des subventions à percevoir pour des projets réalisés ou en cours de réalisation (CD63, LEADER, AELB).

Il présente également les sorties prévues, principalement des dépenses subventionnées liés aux paiements des prestataires retenus pour la mise en œuvre de la gestion et de restauration sur l'ENSIL, des travaux d'aménagement de Champmot et du programme de sensibilisation aux enjeux de l'Ecopole.

Cet état de trésorerie prend comme point de départ la situation du compte en juin, avec un solde positif de 102 158 euros. La projection montre une situation stable jusqu'en septembre 2024, suivie d'un besoin de trésorerie en octobre 2024 en raison de l'avance de dépenses importantes liées aux projets subventionnés qui doivent être réalisés avant la fin de l'année (fin de la programmation LEADER) et des décalages de perception pouvant aller jusqu'à six mois.

Toutefois, un résultat positif de plus de 75 000 euros est prévu au 31 décembre 2024, malgré un passage déficitaire en novembre. Ce résultat de décembre est à relativiser, car la perception des subventions prévues pour ce mois est incertaine. En effet, les opérations se terminant en octobre, il y aura un délai pour constituer les demandes de paiement et recevoir les subventions, ce qui peut entraîner un potentiel manque de trésorerie de 60 000 euros en fin d'année 2024 et en début d'année 2025.

Pour anticiper cette situation, le coordinateur informe sur le recours potentiel à une ligne de trésorerie ou à un emprunt à court terme, avec une clause permettant un remboursement dès que la situation le permettra, sans frais supplémentaires.

b. Délibération portant sur le recours à un emprunt à court terme de moins d'un an

Il est brièvement expliqué que le SEAT bénéficie de nombreux financements publics en 2023 et 2024. Ces financements proviennent de demandes de subventions annuelles ou spécifiques à certains projets, réalisés et suivis dans leur intégralité par le coordinateur de projets du SEAT. Les subventions européennes, telles que celles du FEDER dans le cadre du contrat territorial, ainsi que les subventions LEADER FEADER pour le développement de l'Ecopôle du Val d'Allier, peuvent être versées plusieurs années après la réalisation des dépenses, malgré le suivi administratif et financier rigoureux assuré en interne. Il est également mentionné le décalage potentiel dans la perception des subventions annuelles des collectivités locales.

Préparation de la décision et proposition

Il est proposé au Comité Syndical de souscrire à un emprunt à court terme de 60 000 euros sur un an au taux d'emprunt de 3.84% (« bloqué » à ce taux dans un contexte d'augmentation en juillet), avec des frais de dossier de 100 €. En effet, le prévisionnel présenté montre des besoins de recourir à un prêt dès octobre, avec des démarches à initier en septembre, pour assurer les dépenses de fonctionnement, notamment la rétribution des salariés du SEAT ainsi que le paiement des prestataires qui assurent la maîtrise d'œuvre des opérations. Malgré l'augmentation globale des taux depuis 2022, cette option demeure plus avantageuse comparée à la ligne de trésorerie précédemment envisagée avec une marge supplémentaire à l'index EURIBOR. Le remboursement de cet emprunt sera assuré par le versement des subventions LEADER au SEAT pour les dossiers 2023 et 2024, dont certains travaux sont déjà entièrement achevés.

Il est précisé que la SEAT bénéficiera dans ce cadre d'une clause lui permettant de rembourser des montants par anticipation avant échéance et de payer des intérêts réduits à la période réelle d'emprunt. Il est également précisé que la souscription à cet emprunt court terme de moins d'un an ne nécessite pas d'inscription au budget.

Enfin, il est rappelé l'état des subventions en attente de versement :

PROJETS	ORGANISMES ET NOM DE DOSSIER	MONTANT DE SUBVENTION EN ATTENTE
Contrat territorial	AELB et CD63	8 500
Plan de gestion ENSIL 2023	CD63	25 701
Aménagement de l'espace Champmot – acompte 2	LEADER	62 094,75
Aménagement – Espace test agricole	LEADER	19 106,25

Après avoir oui l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité : De valider l'offre du crédit agricole pour un emprunt court-terme dans les conditions présentées ci-dessus ; D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente, ; De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

[Délibération SEAT numéro 8 de 2024.](#)

2 Affaire et organisation internes

a. Acquisition de nouvelles parcelles à Pérignat-ès-Allier

Le SEAT met en œuvre un schéma directeur pour le projet de l'Écopôle, où l'acquisition foncière de terrains dans son périmètre est une priorité d'action validée par le comité de pilotage du site. Le projet de l'Écopôle est inscrit dans le Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial, afin de financer l'acquisition de terrains à fort enjeu pour la protection de la ressource en eau (financement de 70% des dépenses par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). De plus, le SEAT est engagé avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CD63) pour la gestion de l'ENSIL, dans le cadre d'une convention de labélisation et de participation financière aux actions du plan de gestion, pouvant contribuer à hauteur de 40 % du montant des dépenses annuelles.

Il est rappelé au Comité syndical le projet de maîtrise foncière du territoire de l'Écopôle et indique qu'il y a lieu d'acquérir à l'amiable les parcelles suivantes situés à PERIGNAT-SUR-ALLIER (PUY-DE-DÔME) 63800, « en nature de terre » et figurant ainsi au cadastre : ZA 32 et ZA 33 situé lieudit « Les Varennes Nord » pour une superficie de 2210 m² soit 00 ha 22 a 10 ca et 7000 m² soit 00 ha 70 a 00 ca, appartenant à l'indivision MISSON, moyennant le prix de SEPT MILLE CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE QUATRE CENTIMES (7150,64 EUR) payable comptant.

Jean-Pierre BUCHE a mené des négociations avec les propriétaires et les acquisitions se feront sur la même base financière que celles réalisées par le passé, soit un prix de 0.7 €/m² (±). La surface de ces achats représente 9210 m² de terrain dans le périmètre de l'Écopôle du Val d'Allier.

Après exposé, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- *D'approuver l'achat des parcelles ci-dessus énuméré moyennant la somme de 7150,64 €,*
- *D'accepter de prendre en charge les frais notariés liés à la vente,*
- *De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,*
- *De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.*

Délibération SEAT numéro 9 de 2024.

b. Délibération pour ajustement du budget en prévision de charges imprévues

M. le Président informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Il explique qu'une procédure permet de virer des crédits d'un chapitre à l'autre au sein de la même section dans la limite de 7.5% (hors chapitre 012 et hors chapitre d'ordre). Il appartient ensuite à l'assemblée de fixer ce taux. Enfin il explique que cette procédure permettra au SEAT de faire quelques réajustements budgétaires en section de fonctionnement en particulier pour régler des charges de portage liées aux acquisition foncières et à la souscription d'un emprunt court terme.

Dans cette logique, il est proposé au comité syndical de donner son accord pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et procéder d'une à un virement de 1500 euros depuis le chapitre 67 (provenance) vers le chapitre 66 (destination de crédits), à un virement de 1500 euros depuis le chapitre 67 (provenance) vers le chapitre 65 (destination de crédits) en section fonctionnement.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- *Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.*
- *Donne tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Délibération SEAT numéro 11 de 2024.

3. Nouvelles demandes de subvention et projet en cours

a. Aide départementale

Les objectifs poursuivis dans le cadre du contrat territorial défini pour la période 2023-2025 en cohérence avec le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier sont de : (1) réserver la nappe alluviale fragilisée en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites) ; (2) favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation, permettant le développement d'une faune riche et diversifiée, et accueillir les espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage, etc.) ; (3) accueillir un large public local pour le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier ; (4) former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et à la restauration des zones alluviales ; (5) servir de lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales ; (6) être à l'interface de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte, agroécologie.

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2024, plusieurs organismes ont été sollicités pour faire bénéficier l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier de fonds européens LEADER et FEDER. Dans cette logique, il est rappelé que le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier a favorisé les cofinancements de l'ENSIL en complément de l'aide financière du Conseil départemental du Puy deôme, notamment les fonds LEADER, pour réaliser le bilan du plan de gestion 2015-2020, la rédaction du nouveau plan de gestion 2021-2030 ainsi que les opérations annuelles du plan de gestion de 2022 à 2024.

Une demande de subvention a été déposée dans ce cadre auprès du CD63 à hauteur de 40 % des dépenses pour la réalisation en 2024 des actions prévues dans le plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA en complément des fonds LEADER qui cofinance les actions à hauteur de 30%. Les objectifs visés sont de garantir la continuité dans la restauration écologique et la gestion des milieux naturels, afin de maintenir des habitats favorables à la biodiversité, de limiter les sources de pollution, d'entretenir les aménagements, de lutter contre les espèces invasives et de mieux canaliser le public.

Il est proposé au comité syndical de soumettre une demande de subvention complémentaire à caractère exceptionnel pour une aide au fonctionnement du SEAT de 15 000 euros indépendamment du cofinancement des opérations inscrites au plan de gestion pour l'année 2024. L'argumentaire pour cette deuxième demande au CD63 en 2024 est le suivant : depuis janvier 2019, l'espace naturel sensible de l'Étang des Pacages a été intégré au périmètre de l'Ecopôle du Val d'Allier, lequel est devenu un Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local. Cette décision logique du Conseil Départemental avait deux objectifs principaux : donner de la cohérence aux périmètres des espaces naturels en grande proximité tout en maintenant les objectifs environnementaux, et rationaliser les coûts de fonctionnement. Ces deux objectifs ont été atteints. Le premier, en réunissant les deux périmètres et en mettant en place un plan de gestion de 10 ans, qui a été validé et est approfondi et revu annuellement. Le second, en permettant des économies pour le Département sur le budget annuel consacré à l'ENS de l'Étang des Pacages, même après déduction des sommes versées au titre de la subvention de 40 % attribuée pour les actions du Schéma directeur. En effet, pour l'année 2024, notre demande est de 33 000 euros alors que les dépenses annuelles engagées pour l'ENS étaient, en 2019, de 65 000 euros.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité ; D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ; D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

[Délibération SEAT numéro 10 de 2024.](#)

b. Autres demandes d'aides financières en 2024

Premièrement, la demande de subvention FEDER Massif central pour le financement des opérations du plan de gestion 2025-2027 est reportée suite à l'information donnée par l'instructeur du Conseil Régional, mentionnant que les fonds sont gelés jusqu'à nouvel ordre en Auvergne.

Deuxièmement, Jean-Pierre Buche explique qu'il a soumis, au nom du SEAT, une demande de contribution financière argumentée aux carriers et à la SBC Holding pour la restauration du site en 2024.

De plus, Jean-Pierre Buche propose de positionner le SEAT comme terrain d'accueil d'habitat léger dans la STECAL Champmot de l'Écopôle dans le cadre du dispositif départemental « Fabrique des transitions » cofinancé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en partenariat avec les services techniques de

Billom Co, comme d'autres territoires associés à la démarche tel que Picherande, Beaumont ou encore l'EPCI « Combraille Sioule et Volcan ».

Pascal BRUHAT interroge sur le potentiel accueil de bureau ou de salle partagé pour ce projet.

Jean-Pierre BUCHE répond que le principe d'avoir un bâtiment modulable dans le temps (donc avec du terrain disponible à côté pour l'agrandir) et polyvalent dans son usage est tout à fait compatible avec la démarche.

Enfin, une discussion a eu lieu concernant la stratégie de mécénat que le SEAT pourrait mettre en place afin de trouver des financements complémentaires nécessaires pour concrétiser son projet à moyen terme.

4. Dépenses sur devis pour la réalisation de travaux d'aménagement sur Champmot

Le coordinateur de projets explique que le plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier et la stratégie politique reposant sur quatre piliers ont été validés lors du COPIL de février 2020. Le développement du projet agricole et de la Ferme agroécologique expérimentale et pédagogique nécessite la poursuite de l'aménagement de la zone Champmot ainsi que l'acquisition des équipements nécessaires.

Il rappelle que le SEAT a réalisé la tranche ferme des travaux sur la période 2020-2021 afin de sécuriser l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier, bénéficiant d'un financement couvrant 80% des dépenses hors taxes par les fonds LEADER. Il souligne également que le SEAT a saisi l'opportunité de poursuivre l'équipement du site pour pérenniser le projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier et valoriser notre territoire en répondant aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux à venir. Il précise que la situation financière du SEAT a permis de confirmer la tranche conditionnelle du marché pour 2022, couvrant les années 2023-2024, en adaptant le projet d'aménagement aux besoins fonctionnels actuels. Cette tranche de travaux est également subventionnée à un taux élevé de 80%, représentant le maximum de subventions que le SEAT peut percevoir pour la réalisation de ce projet.

La réalisation du lot d'irrigation du marché de travaux Champmot, estimée à 40 000 € HT, qui n'avait pas été pourvue lors de la consultation des entreprises en raison de la technicité de la prestation, est en cours de finalisation avec le choix de deux prestataires sur devis comparatifs.

Le Comité syndical est invité à valider les propositions de devis suivantes pour permettre la poursuite des travaux nécessaires à l'aménagement et à l'équipement de la zone Champmot :

1. La proposition de devis du SIVOM pour un montant de 26 583,17 € HT couvre les actions suivantes :

- Terrassement et pose d'une gaine pour raccordement électrique forage sud
- Terrassement pour installation d'une cuve récupération des eaux pluviales et réseau d'irrigation
- Terrassement pour pose de container d'irrigation
- Équipement du site d'une cuve de stockage rigide enterrée de 20 m³ et d'un forage

2. La proposition de devis de Nutri-o pour un montant de 14 385 € HT pour :

- L'équipement du forage sud
- L'équipement d'un troisième espace agricole
- L'amélioration de l'outil existant

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité : D'approuver l'acceptation des devis du SIVOM et de Nutri-o tel que présenté ; D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux dépenses pour la réalisation de ce projet ; De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Délibération SEAT numéro 10 de 2024.

5. Informations diverses

a. Animation et sensibilisation sur l'Ecopôle

Le programme d'animation estivale de l'Ecopôle est rapidement présenté en séances. La LPO a proposé cette année six animations, réparties entre avril et juin, sur le site de l'Ecopôle à destination de scolaires. Le SEAT a également accueilli un groupe d'un centre de loisirs de Clermont-Ferrand en avril, le temps d'une initiation à la pêche écoresponsable et d'une découverte commentée des sentiers de l'Ecopôle. L'accueil de deux classes d'une école de Riom est prévu sur le site début juillet pour une animation nature sur le thème de la ressource en eau. Enfin, un groupe de séniors du CCAS de Pérignat-ès-Allier a récemment bénéficié d'une visite de l'Ecopôle afin de découvrir le travail réalisé par les équipes du SEAT et ses partenaires pour la gestion et le développement des activités du site.

Pascal BRUHAT salue ces initiatives qui mettent en lumière les projets et le font connaître plus largement.

b. Etude des chemins de l'eau et de l'érosion

Il est rappelé l'organisation de la réunion de restitution de la création de l'indicateur cartographique, "érosion et chemins de l'eau" co-financé par l'AELB et le CD63, ses intérêts et limites prévue le 18 juin 2024 de 9h30 à 11h30 à Pérignat-ès-Allier.

Pascal BRUHAT, au regard du territoire étudié, demande que soit informé de cette réunion les maires et services concernés de Mirefleurs et Saint-Georges-sur-allier.

Fin de réunion à 20h15.